

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

INSCRIPTION BULLETIN

Par lejageristeu Postée le 09/09/2020 17:37

Bonjour, Suite à la nouvelle contravention pour détention et usage de stupéfiant, j'ai cru comprendre qu'une ligne serait inscrite sur le casier, si on se fait contrôler en possession. J'aurais voulu savoir sur quel bulletin cela serait t'il stipulé? Ayant une enquête sur mon casier à intervalle régulier, je n'aimerais pas perdre mon boulot suite à un contrôle. Merci d'avance.

Mise en ligne le 10/09/2020

Bonjour,

Depuis le 1er septembre 2020, lorsque vous recevez une contravention pour détention de cannabis, le paiement de l'amende est inscrite dans les volets 1 et 2 du casier judiciaire, pendant 3 ans.

Bien à vous,
